

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

dans le cadre du projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le public est informé qu'en application de la délibération du conseil communautaire du 21/12/2023, une concertation préalable est organisée dans le cadre de la modification n°4 du PLUi du mardi 23 janvier au mardi 27 février 2024.

L'autorité responsable du projet est la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu dont le siège se situe à l'Hôtel de France – Place Royale – BP 547 – 64010 Pau Cedex.
Par arrêté de M. le Président en date du 18 décembre 2023, il a été décidé de prescrire la modification n°4 du PLUi.
Par délibération du 21 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la modification n°4 du PLUi.

L'objet de la modification n°4 du PLUi est d'ouvrir à l'urbanisation une partie du secteur Monhauba (dans la zone d'activités économiques Induslons à Lons), actuellement en zone « 2AUymod » pour soutenir le dynamisme économique de ce secteur.

Cette procédure fait l'objet de mesures de concertation préalable pour permettre au public :

- de prendre connaissance des évolutions qu'il est envisagé d'apporter au PLUi, au regard des objectifs poursuivis précisés plus haut ;
- de donner un avis à un stade précoce de la procédure sur les évolutions envisagées et le cas échéant de formuler ses observations ou propositions sur ces évolutions.

Cette concertation se déroulera du mardi 23 janvier 2024 (9h00) au mardi 27 février 2024 (17h00) selon les modalités suivantes :

- une information et le dossier de concertation sur le site Internet de la CAPBP (www.pau.fr),
- la mise à disposition du dossier au fur et à mesure de son élaboration et d'un registre papier à la mairie de Lons (Place Bernard Deytieux CS 70213 - 64144 LONS Cedex) et au bâtiment le Piano (26 avenue des Lilas, 64000 Pau, auprès du service PLUi de la Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et des constructions durables) aux jours et heures d'ouverture et sur rendez-vous ;
- la possibilité pour le public d'adresser ses contributions par courrier au siège de la CAPBP (Hôtel de France, 2bis Place Royale 64000 PAU) et par courriel (concertation.plui@agglo-pau.fr), en indiquant l'objet suivant « concertation préalable – modification n°4 du PLUi ».